Image not found or type unknown

Assurance crédit procédure de conciliation

Par **benicalap**, le **16/01/2017** à **17:08**

Bonjour,

Je suis en désaccord avec mon assurance de crédit. Nous en sommes à l'étape de la procédure conciliation. Ils me demandent de désigner un médecin pour une expertise médicale à mes frais.
1- dois-je prendre un médecin spécialisé en expertise médicale ?
2- je n'ai aucune idée du coût d'une expertise ?

Merci pour tout renseignement.

Cordialement.

Par **Chaber**, le **16/01/2017** à **17:59**

bonjour

http://association-aide-victimes.fr/medecin-expert-expertise-medicale.htm

à titre indicatif lisez le lien ci-dessus

[citation] dois-je prendre un médecin spécialisé en expertise médicale?[/citation] c'est préférable

[citation] je n'ai aucune idée du coût d'une expertise?[/citation]c'est selon la complexité du dossier

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés